

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2015**

**Présents** : Mmes Bellier M.O., Berthe M., Hanosset M., Lavallard O. et Leber N.  
Mrs Dovergne A, Duponchelle E., Mazurier T., Senée F. et Damay D.

**Absents** :

Secrétaire de séance : Mme Maryline Hanosset.

**Approbation du compte-rendu du 14 janvier 2015.**

### **I EMPLOI D'UN VACATAIRE**

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient parfois d'avoir recours ponctuellement à une personne supplémentaire lors d'un surcroît de travail, et considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance et qui sera rémunéré après service fait sur la base d'un forfait, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de créer un emploi de vacataire au sein de la commune de Demuin.

Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement et de spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire.

La rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait s'élèvera à 10 € net par heure.

*Délibération N°1-04022015-80237*

### **II CHOIX D'UN ARCHITECTE**

- Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, suite à l'étude des devis présentés, retient la candidature de M.LETOCART, architecte, pour l'élaboration du permis de construire de la nouvelle mairie, soit un coût de 1955.00 € HT, et 2346.00 €TTC.

Il se réserve le droit de faire appel à cet architecte pour une mission complémentaire éventuelle.

*Délibération N°2-04022015-80237*

- Un compte rendu sur la réunion du Conseil Comité des Fêtes est présenté; un groupe de travail sur l'état des annexes de la Salle des Fêtes composé de Mme Hanosset, Mme Bellier, Mme Berthe et Mme Lavallard se réunira le 07 Février 2015 et présentera des propositions à la prochaine réunion de conseil.

### **III TRAVAUX EAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis présenté par la Nantaise des Eaux pour la réparation des divers fuites sur la commune, le changement d'un branchement plomb et la création d'une purge pour un coût de 6113.19 € HT, soit 7335.83 € TTC.

*Délibération N°3-04022015-80237*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte d'annuler la facture de 25 € due par Mme Denise Henry.

*Délibération N°4-04022015-80237*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, annule la facture attribuée par erreur à Mme Lucas Nathalie et l'attribue à Mme Dumont Marie-France, nouvelle propriétaire.

*Délibération N°5-04022014-80237*

### **IV BILAN NOEL**

- Mme Berthe fait le bilan du spectacle pour les enfants de plus de 6 ans et du colis des aînés. La Commission est chargée de faire de nouvelles propositions, en concertation avec le Comité des Fêtes et les Tamalou, pour début septembre au plus tard.

- Le Marché de Noël a été une franche réussite, il sera donc reconduit en 2015, la date retenue étant le 20 décembre. Les modalités seront à préciser par la Commission.

### **V QUESTIONS DIVERSES**

- Le conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le don de 30 € de M Labiche.

*Délibération N°6-04022014-80237*

- L'aménagement haut débit arrivera fin 2015 sur la commune, la dalle et l'armoire technique devant être posées à compter du 15 avril.

- Le Conseil Municipal décide d'attendre la Commission budget pour voter ou non la plantation de 260 peupliers dans le marais.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le projet PLH présenté par la CCALM.

*Délibération N°7-04022015-80237*

- Le tableau des permanences pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 est établi.

- Monsieur le Maire précise que la ville de Gamaches a demandé par délibération du 8 décembre 2014 son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 9 décembre 2014, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Gamaches à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Sud-Vimeu comme le souhaite cette ville.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare à l'unanimité favorable à l'adhésion à la Fédération de Gamaches.

*Délibération N°8-04022015-80237*

- Réunion voirie le 05 février 2015 à 9h.

- Commission impôts directs le 14 février 2015 à 9h.

La séance est levée à 23h45 et comporte 8 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M. Hanosset

M.O. Bellier

M. Berthe

N. Leber

D. Damay

E. Duponchelle

T. Mazurier

F. Senée

O.Lavallard